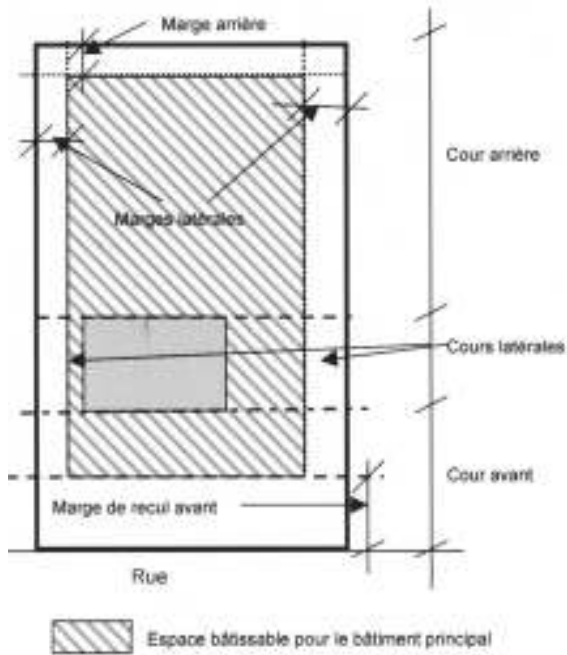


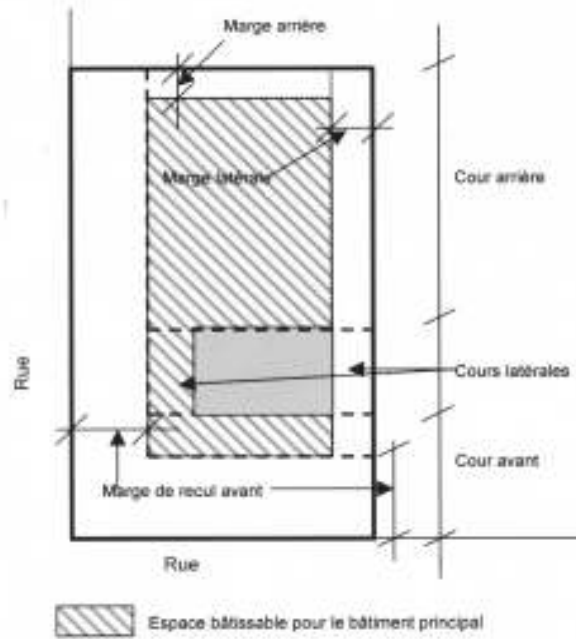
## Annexe A

### Croquis 1 Marges et cours

Marges et cours , exemple d'un terrain régulier

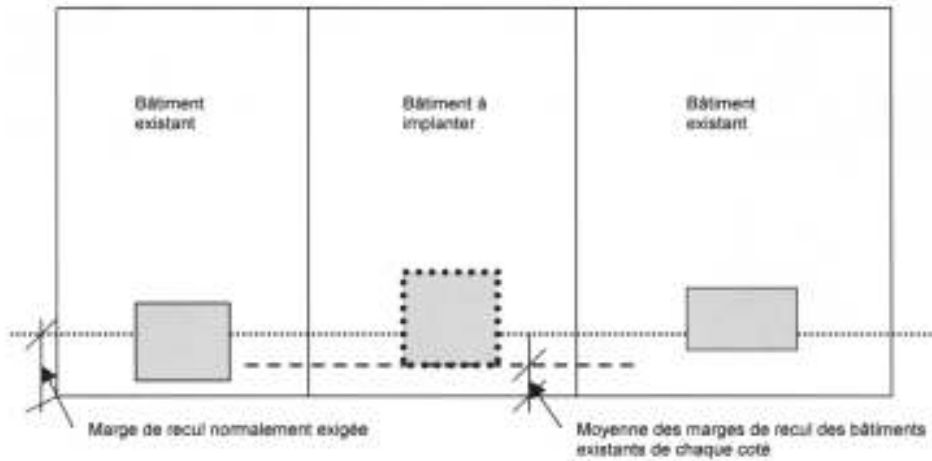
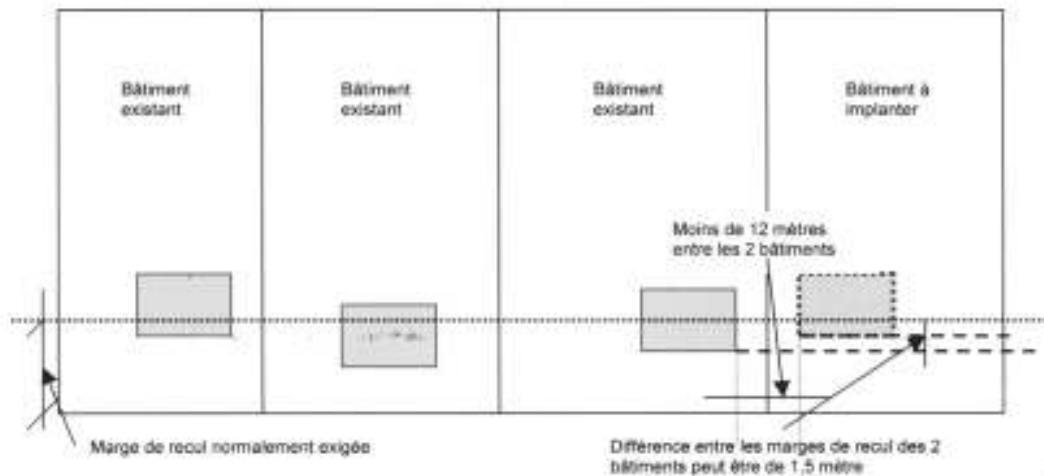


Marges et cours, exemple d'un terrain d'angle

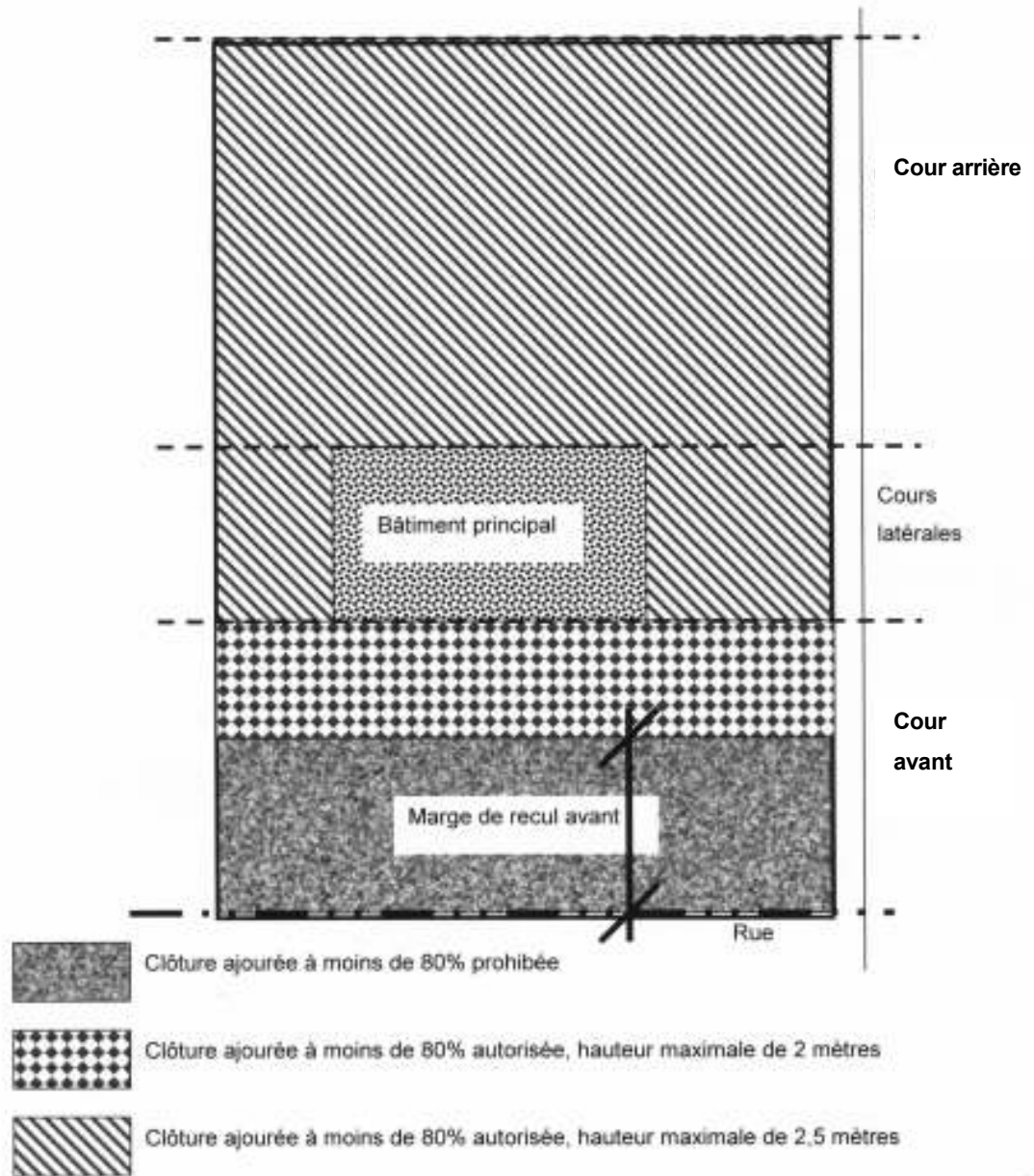


**Croquis 2.....Exemple d'implantation d'un bâtiment principal,**

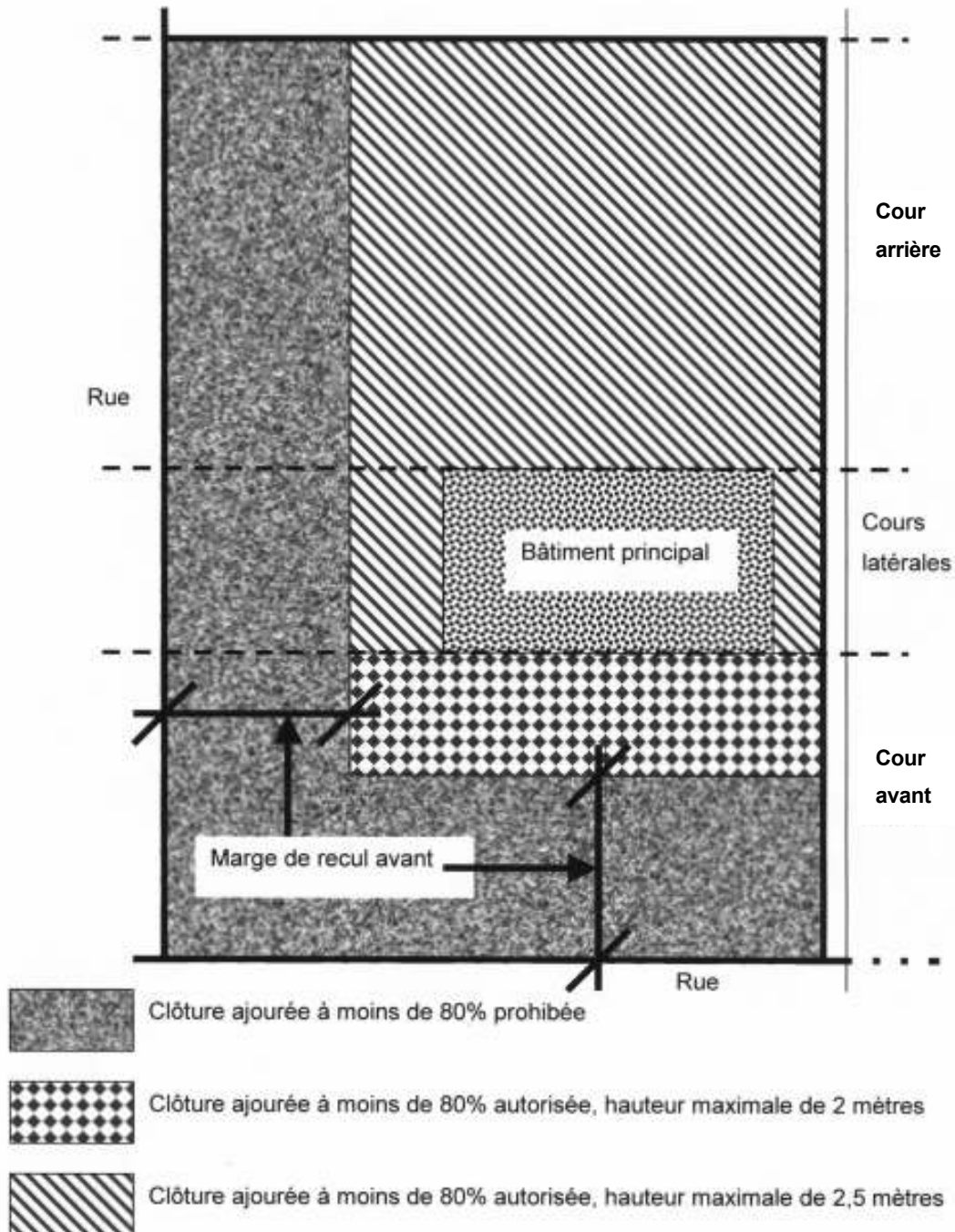
- 1) entre deux bâtiments existants
- 2) à la suite du dernier bâtiment existant

**Exemple d'implantation entre 2 bâtiments existants****Exemple d'implantation à la suite du dernier bâtiment existant**

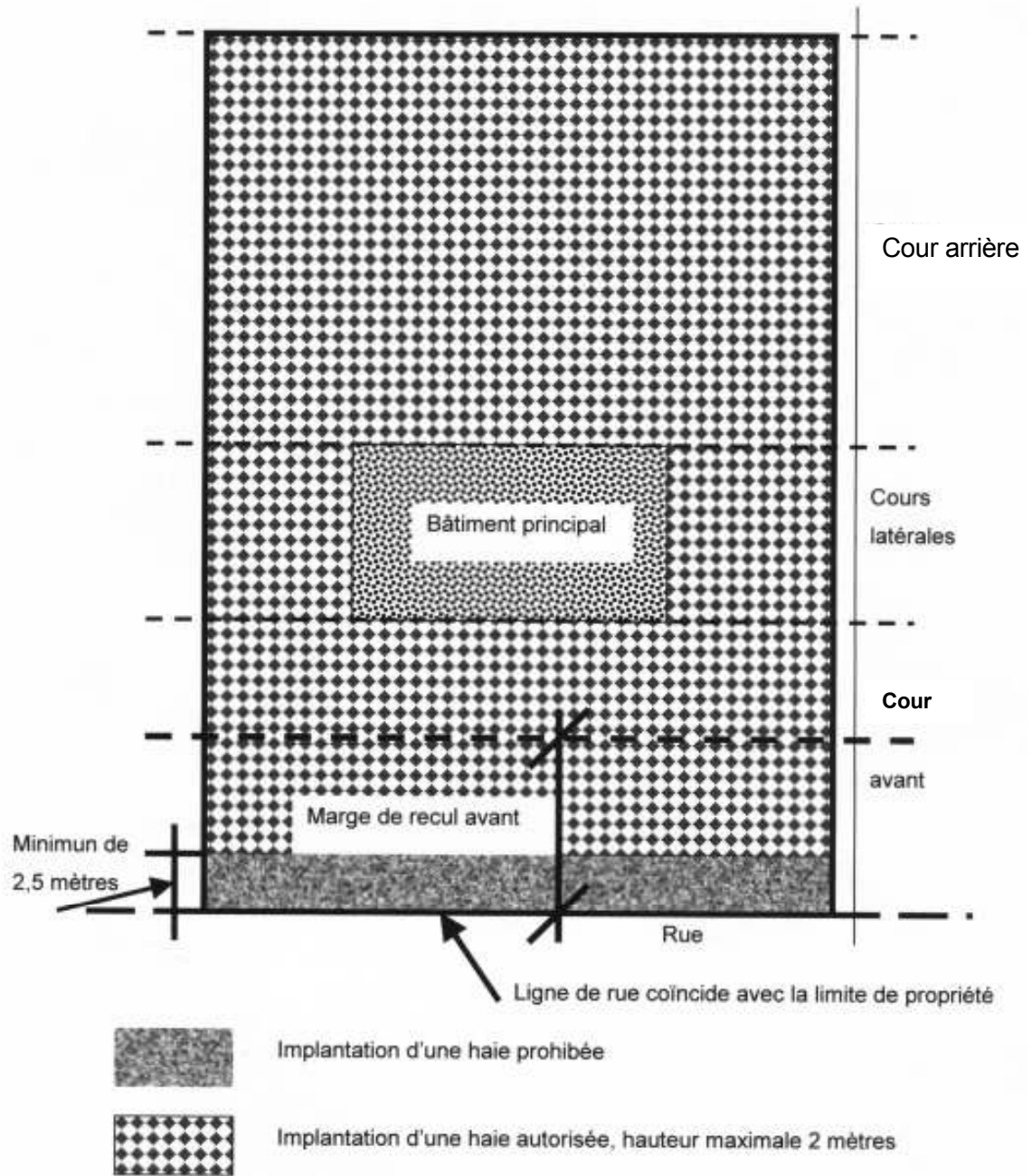
### Croquis 3 A Implantation des clôtures ajourées à moins de 80%, terrain régulier



### Croquis 3 B Implantation des clôtures ajourées à moins de 80%, terrain d'angle

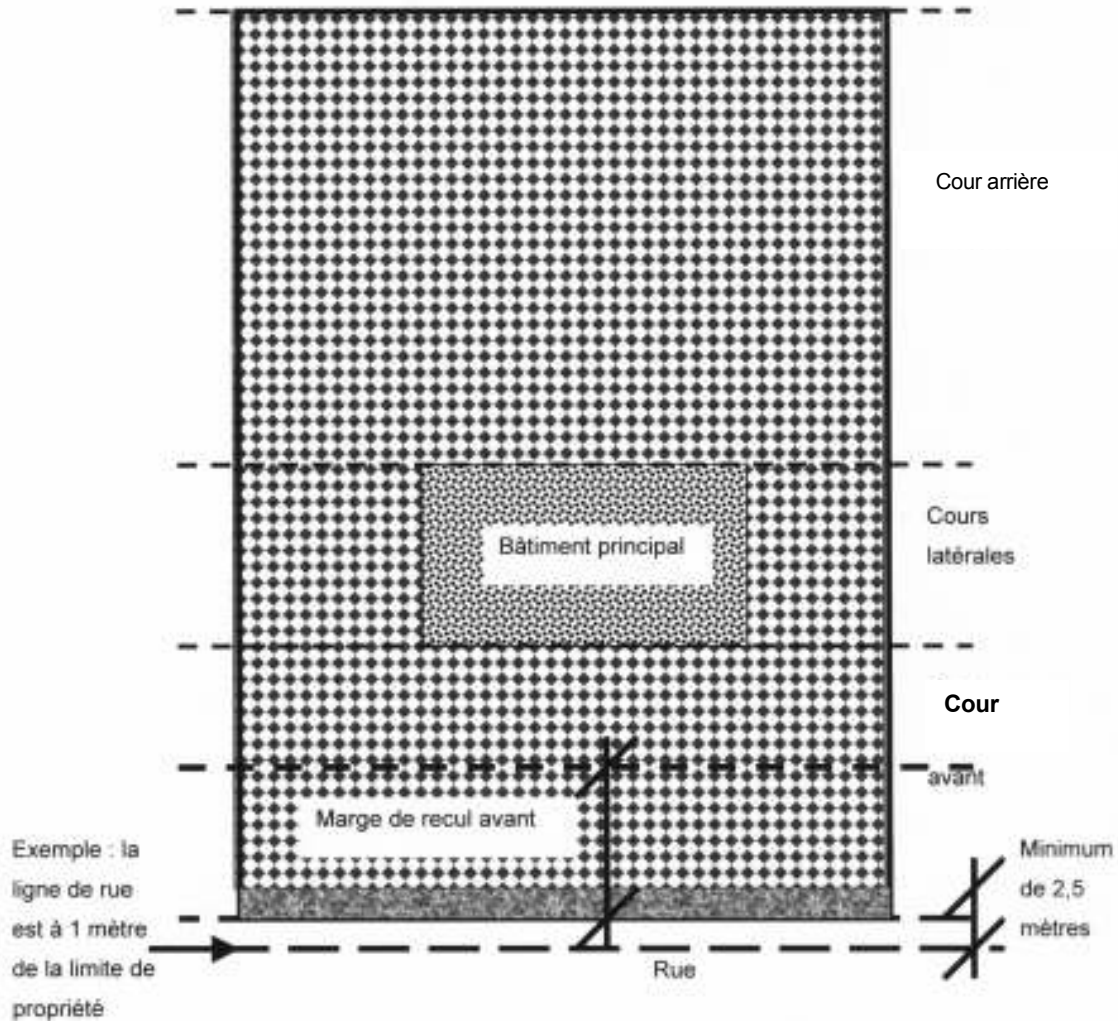



### Croquis 4 A Implantation des haies, ligne de propriété et ligne de rue coïncidant




Note : les mêmes normes s'appliquent également à un terrain d'angle

### Croquis 4 B Implantation des haies, ligne de propriété et ligne de rue ne coïncidant pas



 Dans cet exemple les haies sont prohibées sur une profondeur de 1,5 mètre dans la marge de recul avant à partir de la limite de propriété. Si la ligne de rue est à 2,5 mètres et plus de la limite de propriété, la haie pourrait être implantée jusqu'à la limite de propriété

 Implantation d'une haie autorisée, hauteur maximale 2 mètres

Note : les mêmes normes s'appliquent également à un terrain d'angle

**Croquis 5 .....Exemple de détermination de la longueur de la rive**

LA POLITIQUE PDP À P&P

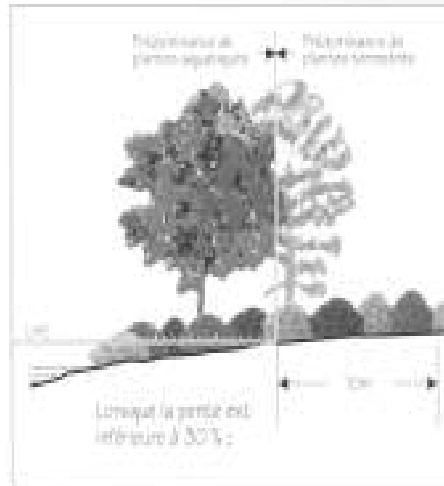


Figure 3 :  
La rive à un minimum de 10 mètres de profondeur.

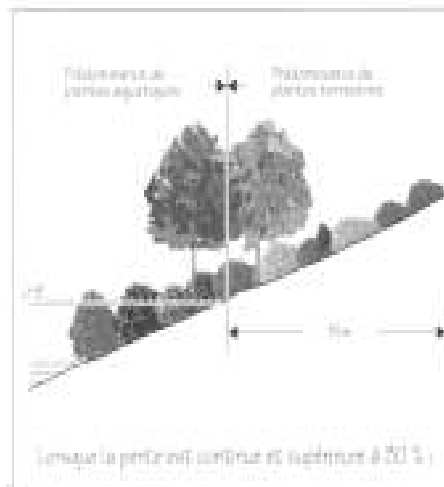
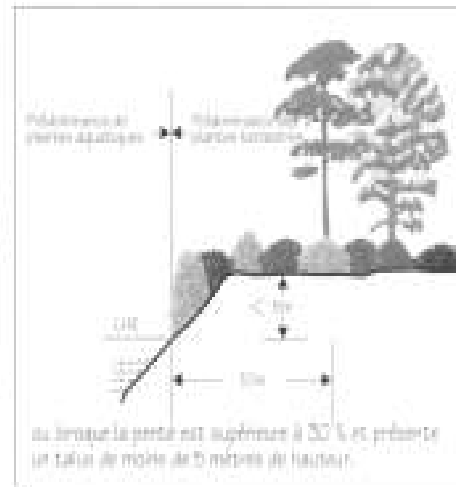
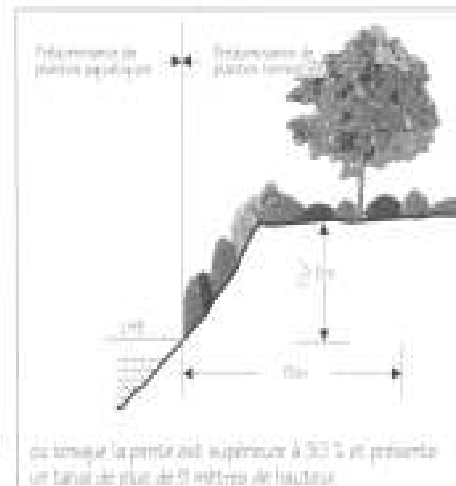
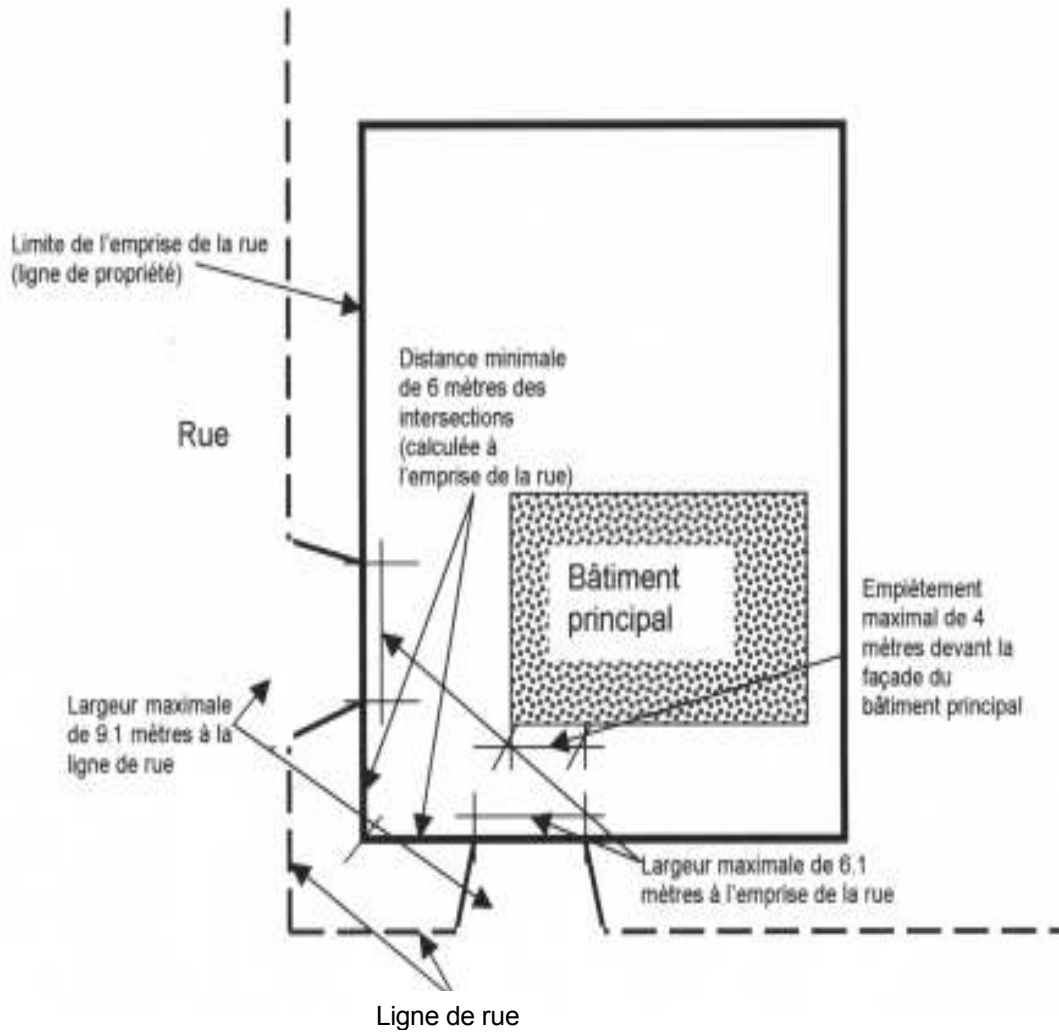


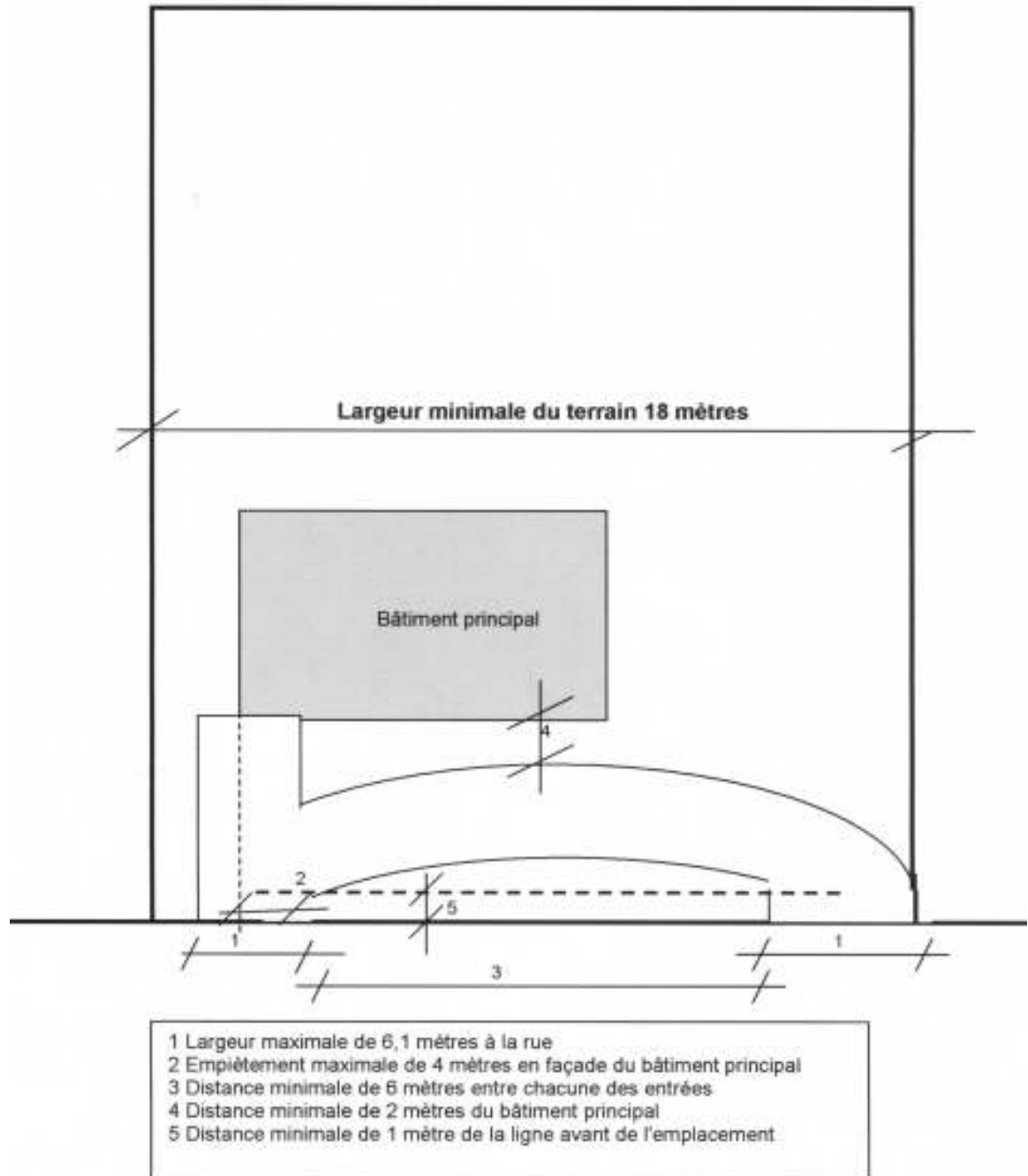
Figure 4 :  
La rive à un minimum de 10 mètres de profondeur.



Reproduction de Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : Guide des bonnes pratiques, Publications du Québec, 1998.

**Croquis 6 Exemple d'application des normes d'ouverture à la rue, cas d'un terrain d'angle de moins de 30 mètres de façade, classe d'usage Habitation**

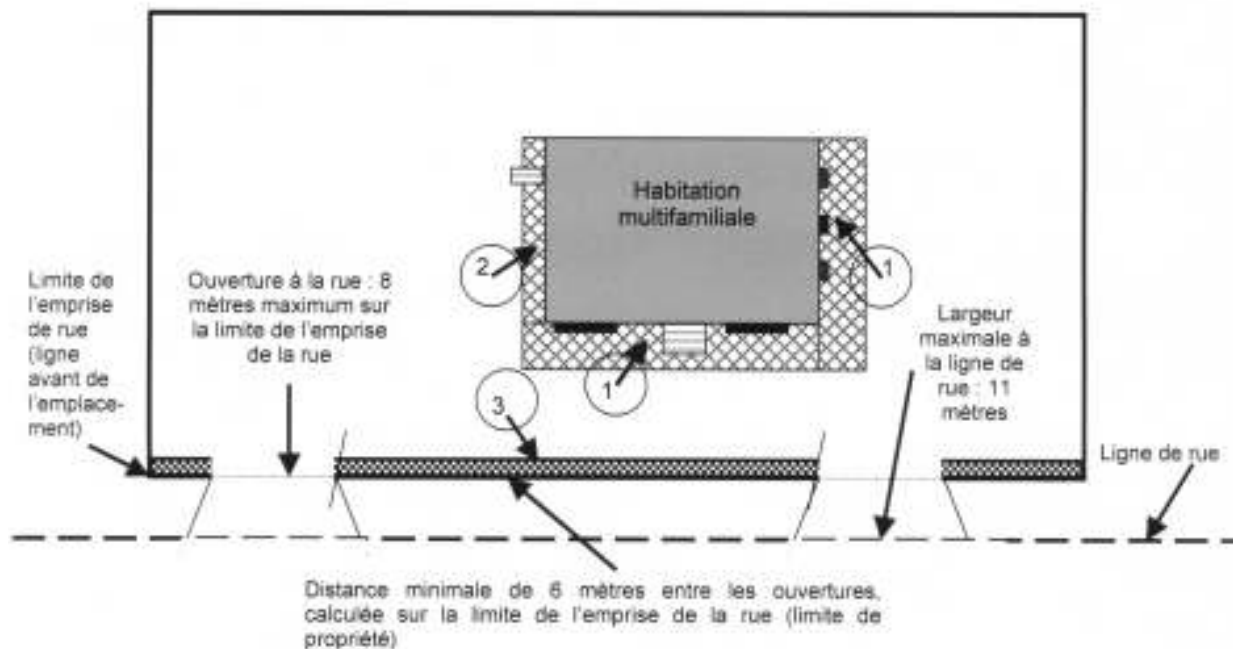


**Croquis 7 Ouverture à la rue, accès en demi-cercle**

### Croquis 8 Exemple de stationnement hors rue, classe d'usage Habitation multifamiliale, emplacement de plus de 30 mètres de façade

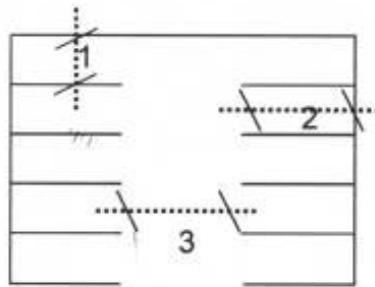
#### Stationnement interdit :

- 1 : sur une bande de 3 mètres de largeur calculée à partir du bâtiment pour toute façade ayant au moins une (1) fenêtre desservant un (1) logement au sous-sol.
- 2 : sur une bande 1,5 mètre de tout mur comprenant une ou des ouvertures au rez-de-chaussée de tout bâtiment.
- 3 : sur une bande de 1 mètre de largeur sur toute la largeur de l'emplacement calculée à partir de la ligne avant de l'emplacement

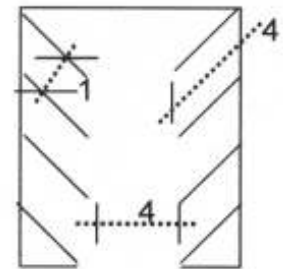


## Croquis 9 .....Illustration des normes de cases de stationnement hors rue

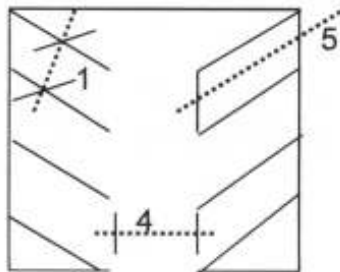
Perpendiculaire, 90 degrés



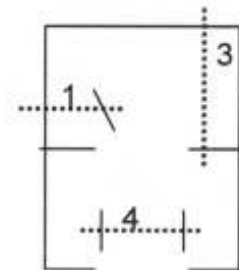
Oblique, 45 degrés



Oblique, 60 degrés

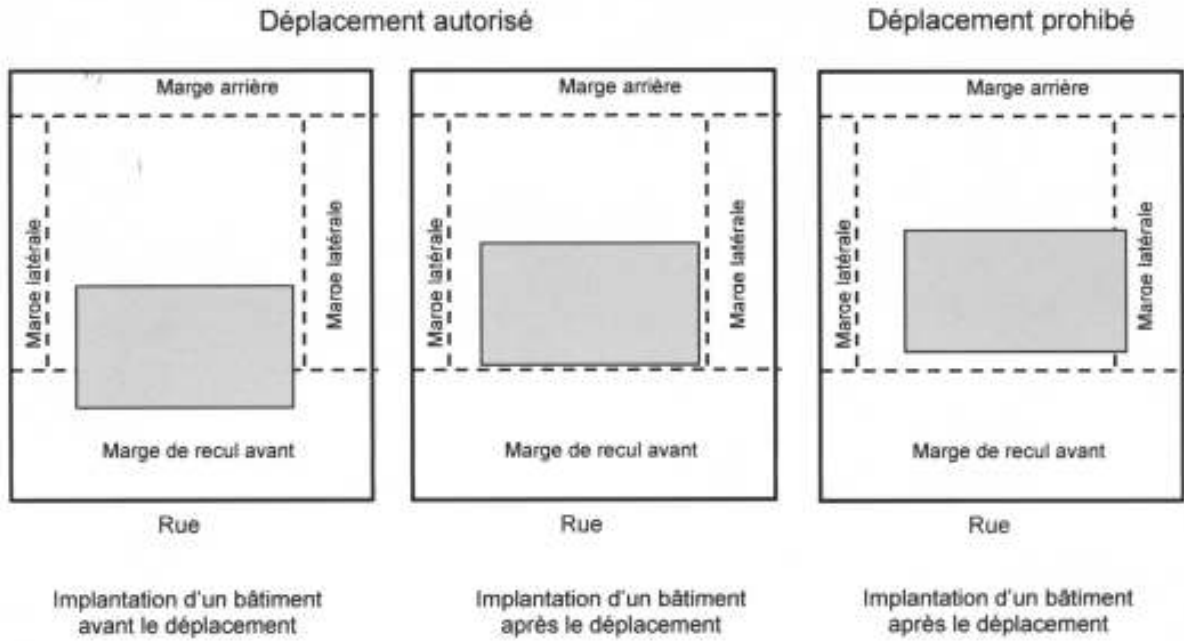


En file, 0 degré

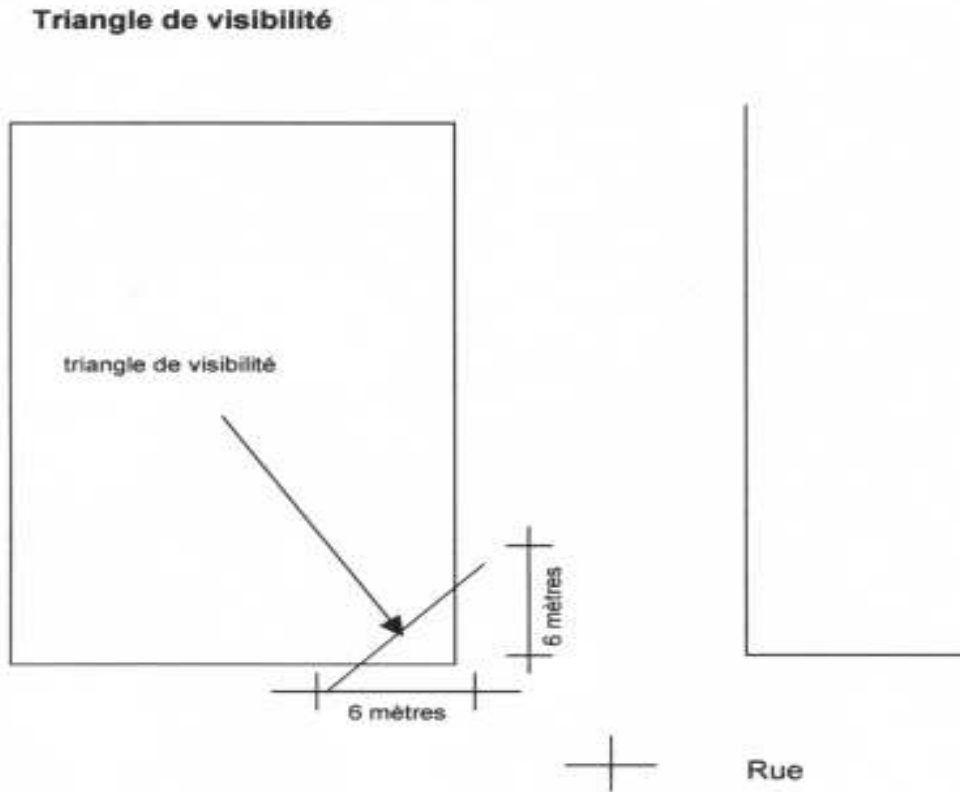


- 1 : 2,6 mètres minimum
- 2 : 5,5 mètres minimum
- 3 : 6,1 mètres minimum
- 4 : 4,6 mètres minimum
- 5 : 6,0 mètres minimum

### Croquis 10 ..... Déplacement autorisé et prohibé, construction dérogatoire



**Croquis 11 Triangle de visibilité**



## Croquis 12 ..... Les types de roulottes

L'industrie de ce type de véhicule n'emploie pas le terme roulotte mais plutôt le terme de véhicules récréatifs (les VR).

(Source : [www.liberte-en-vr.ca/francais/](http://www.liberte-en-vr.ca/francais/) et [www.crva.ca/french](http://www.crva.ca/french))

### **Définition générale d'un véhicule récréatif**

Les véhicules récréatifs sont conçus pour offrir un espace habitable temporaire à des fins de déplacement, de vacances ou de loisirs. Ils peuvent être conduits, remorqués ou transportés. L'espace habitable peut inclure des couchettes, une cuisine, une salle de bain et des systèmes pour l'eau potable et les eaux résiduaires, un système électrique 110/12 V, une alimentation en gaz propane, du chauffage, de la climatisation et un espace de loisirs. **La longueur hors tout du véhicule ne peut excéder 12,2 m (40 pieds)\* alors que la largeur hors tout ne peut excéder 2,6 m (8' 5")** si la largeur est la somme de la distance entre l'axe du véhicule et les saillies extérieures de chacun des côtés (y compris les poignées de porte, les raccordements d'eau, etc.) lorsque le véhicule est replié ou mis en position sécuritaire pour le transport. Ces structures incluent les autocaravanes, fourgonnettes de camping, roulottes de voyage, caravanes à sellette, tente-caravanes, autocaravanes séparables et les modèles de parc.

\* Pour une roulotte à sellette, cette mesure doit être de 11,3 m (37 pieds), de l'extrémité à l'avant du châssis principal, à la ligne du plancher.

La norme CSA Z-240 prévoit une superficie maximale de 37,2 mètres carrés (400 pieds carrés) une fois installés pour des véhicules récréatifs

### **Les types de véhicules récréatifs (roulottes)**

On distingue trois types de véhicules récréatifs :

- Véhicules récréatifs tractables
- Véhicules récréatifs motorisés
- Modèles de parc

**Les véhicules récréatifs tractables :****Tente-caravane**

Taille : de 4,6 à 7,0 mètres (15 - 23 pi) une fois dépliée.

Un véhicule léger dont les côtés se referment pour le transport et le rangement.

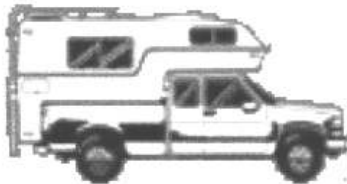


Elles sont aussi appelées caravanes pliantes.

**Autocaravane séparable**

Taille : de 5,5 à 6,4 mètres (18 - 21 pi)

Petite cabine installée sur la plate-forme ou châssis d'une camionnette ou liée à celle-ci.

**Caravane classique**

Taille : de 3,6 à 10,7 mètres (12 - 35 pi)

Véhicule conçu pour être remorqué par une automobile, une fourgonnette ou une camionnette au moyen d'un attelage de pare-chocs ou d'un triangle d'attelage.



**Caravane à sellette**

Taille : de 6,4 à 12,2 mètres (21 - 40 pi)

Véhicule à deux niveaux conçu pour être installé sur une camionnette équipée d'un attelage spécial installé sur la plate-forme de la camionnette et remorqué par celle-ci.

**Véhicules récréatifs motorisés****Autocaravane de classe A**

Taille : de 6,4 à 12,2 mètres (21 - 40 pi)

Autocaravane de luxe, le plus grand des véhicules motorisés, est construite sur la base d'un châssis nu de véhicule à moteur spécialement conçu pour ce type de véhicule.

**Autocaravane de classe B**

Taille : de 4,9 à 6,4 mètres (16,8 - 21 pi)

Souvent appelée l'autocaravane de classe B ou fourgonnette habitable, c'est un véhicule conçu à partir d'une fourgonnette conventionnelle à laquelle s'ajoute un toit surélevé.



### Autocaravane de classe C

Taille : de 6,1 à 9,5 mètres (20 - 31 pi)

Aussi appelée mini-motorisé, petite caravane ou motorisé de classe C. Ce motorisé est construit sur la base d'un ensemble châssis conçu pour une fourgonnette à laquelle s'ajoute un compartiment couchette en surplomb.



### Caravane de parc 102

□  
Taille : de 6,0 à 10,7 mètres (20 - 35 pi)

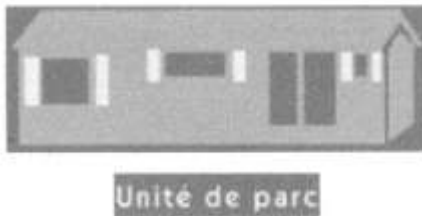
Conçue comme résidence secondaire. Cette caravane peut servir de chalet, mais elle est construite comme un VR, et doit donc se conformer à la norme CSA Z-240 sur les VR, qui prévoit une superficie maximale de 37,2 mètres carrés (400 pieds carrés) une fois installée. Remorquée seulement à l'occasion, la caravane de parc n'est pas munie d'un système électrique à 12 volts pour l'éclairage et les appareils. Une fois installée sur l'emplacement, elle est raccordée aux services publics. La largeur maximale au remorquage est de 2,6 mètres (102 pouces), ce qui permet de la déplacer avec un permis ordinaire de remorque. Ces VR ne peuvent pas dépasser 2,6 mètres (8,5 pi) de largeur, mais ils peuvent comprendre une, et parfois deux, sections coulissantes pour agrandir les aires intérieures, en appuyant sur un bouton pour faire glisser les murs du VR vers l'extérieur et ajouter jusqu'à 1,07 mètre (3,5 pi) à la largeur du véhicule. Des modèles complètement hivérifiés sont disponibles pour utiliser l'unité en toutes saisons, avec chauffage performant, réservoirs chauffés, isolation supérieure et fenêtres à vitrage double.



### Les unités de parcs

Taille : largeur de 3,7 ou 4,3 mètres (12 ou 14 pi), longueur de 9 mètres et plus (30 pi et +)

**Ce type de construction est considéré comme une maison mobile aux fins de la réglementation d'urbanisme.**



L'unité de parc se rapproche de la caravane de parc, mais elle est conçue pour être déplacée seulement lors d'un déménagement occasionnel. Elle est construite sur un châssis simple et montée sur des roues, qui pourront être retirées et retournées au fabricant une fois l'unité installée. Son déplacement exige toujours un tracteur spécial et un permis de circulation routière. La construction de cette unité relève de normes différentes (CSA Z-241) permettant une plus grande largeur que tout autre VR. La maison, y compris les lofts, offre une superficie brute de plancher n'excédant pas 50 mètres carrés (ou environ 540 pieds carrés) une fois installée et sa largeur est supérieure à 2,6 mètres (8' 6") au moment du transport.

□ Cette unité, une fois stationnée et installée, doit être branchée aux services publics pour alimenter ses appareils.